



Infos-retraités-ées



**Retraité-e-s un jour
Révolté-e-s toujours!!**

Femmes je vous aime !!

Patronat, Medef, CFDT, CFTC

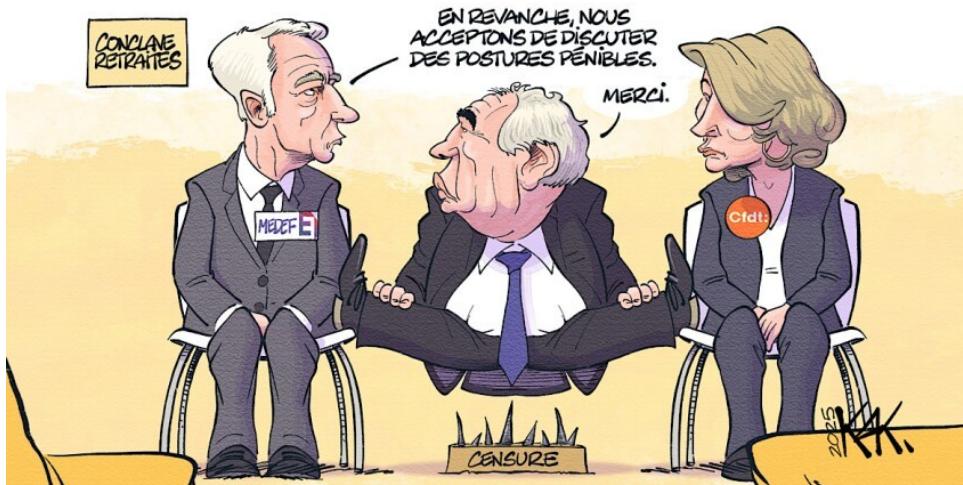
Le syndicat patronal avance des propositions destinées à améliorer les pensions des femmes, mais le gain serait limité, selon un chiffrage de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (Cnav) qui a effectué des simulations

Dans la version la plus « généreuse », environ 50 % des retraitées verraient leur pension augmenter d'environ 3 % en moyenne. Pour le dire autrement, une femme percevant 1 000 euros de pension gagnerait 30 euros de plus par mois. Sauf qu'en pratique, ce n'est même pas certain. La hausse du salaire annuel moyen aurait pour conséquence perverse de priver certaines femmes du minimum contributif (Mico) et la moitié d'entre elles verraient tout de même leur pension augmenter tandis que l'autre moitié ne bénéficierait d'aucune hausse de pension : la hausse serait entièrement compensée par une baisse du Mico.

La Cnav a également chiffré la version la moins généreuse, proposition préférée du Medef. Un peu plus de la moitié des pensionnées bénéficieraient d'une hausse moyenne de seulement 1,3 %. Soit 13 euros de plus par mois.

Mais cette mesure a un coût : 600 millions d'euros à l'horizon 2035 et le grand patronat est économe : pour compenser le coût de son avancée sociale, il propose... d'en sucer une autre ! En 2023, le gouvernement a mis en place une surcote parentale, pour améliorer le niveau de pension des femmes ayant eu des enfants. Le Medef entend la supprimer, pour financer sa mesure.

Vous avez dit Miroir aux alouettes (car 2 ans de votre vie au turbin valent-ils entre 30 et 13€/mois) ou Attrapes signatures de gogos réformistes (genre CFDT ou CFTC) ?



La Sécu, elle est à Nous !!

Au lendemain de l'abomination nazie, les États, sous la pression des organisations de Travailleurs se dotent de système de protection sociale. L'Allemagne et la Grande Bretagne choisissent des systèmes financés par l'impôt, tributaires ainsi des choix politiques...

En France, le « Ministre des Travailleurs », le communiste, dirigeant de la CGT Ambroise Croizat applique le programme du Conseil National de la Résistance « Les Jours Heureux » et met en place la Sécurité Sociale pour « en finir avec les aléas de la vie. » Les Travailleurs choisissent de socialiser une partie de leur salaire au travers de la Cotisation Sociale et gèrent eux même les différentes caisses (Famille, Maladie, Accidents du Travail, Retraite...).

Depuis lors, les fonds de pensions n'ont de cesse de récupérer plus de 400 milliards € qui échappent aux « trading haute fréquence » et aux boursicotages. Après avoir fait instaurer le paritarisme, augmenter les années de cotisation, reculer l'âge de départ à la retraite refuser d'augmenter les pensions et les minimas sociaux, le patronat veut maintenant faire financer notre Sécu par la TVA. Son taux pourrait augmenter de 4 à 8 points ! Au détriment de notre pouvoir d'achat et sans aucune garantie pour la pérennité de notre Sécu ! En réalité, la Sécu souffre d'un manque de recettes.

Il faut avoir le courage politique de taper dans les 100 milliards de profit du CAC 40 avec :

- ⌚ Des augmentations générales des salaires bruts.
- ⌚ L'égalité salariale femme-homme.
- ⌚ Un contrôle syndical et citoyen des 200 milliards d'aides publiques (dont 77 milliards € d'exonérations de Cotisation Sociale).

Pour la CGT, la Retraite, c'est à 60 ans (55 ans pour les métiers les plus pénibles) avec un système par répartition, solidaire, financé par la cotisation sociale et à prestation et minima garantis. Alors, renforçons la CGT en adhérant, participons aux heures d'infos pour débattre car ce n'est qu'un début, continuons les combats !

La réforme des retraites en France :

Depuis sa mise en place en 1981 la retraite à 60 ans à taux plein n'a cessée d'être attaquée de toute part (y compris par une certaine gauche) et en voici les principales mesures en vigueur depuis septembre 2023.

Âge légal de départ à la retraite :

L'âge légal de départ à la retraite est progressivement relevé à 64 ans pour les générations nées à partir de 1968.

Pour les générations précédentes, l'âge de départ est augmenté par paliers de trois mois par an.

- Nés entre le 1er septembre et le 31 décembre 1961 : 62 ans et 3 mois
- 1962 : 62 ans et 6 mois
- 1963 : 62 ans et 9 mois
- 1964 : 63 ans
- 1965 : 63 ans et 3 mois

- 1966 : 63 ans et 6 mois

- 1967 : 63 ans et 9 mois

1968 à 1972 : 64 ans

La durée de cotisation requise pour une retraite à taux plein est portée à 172 trimestres (43 ans) pour les générations nées à partir de 1965.

Revalorisation des pensions :

Au 1er janvier 2025, les pensions de retraite de base ont été revalorisées de 2,2 %, en lien avec l'inflation. Les pensions complémentaires Agirc-Arrco ont été revalorisées de 1,6 % depuis le 1er novembre 2024 .

Retraite progressive :

Le dispositif de retraite progressive permet aux salariés de réduire leur activité tout en percevant une partie de leur pension. Il est accessible deux ans avant l'âge légal de départ, sous réserve d'avoir au moins 150 trimestres validés et un emploi à temps partiel compris entre 40 % et 80 % .

Contestations et débats en 2025. Concertations en cours :

Face à une opposition persistante, le gouvernement a ouvert des concertations avec les partenaires sociaux entre février et mai 2025. Toutefois, le maintien de l'âge légal à 64 ans demeure un point de blocage majeur. Les syndicats réclament des aménagements pour les carrières longues ou pénibles, mais les discussions sont au point mort.

Mobilisations sociales :

Des manifestations et grèves sont organisées, notamment le 5 juin 2025, pour protester contre la réforme des retraites, les conditions de travail et les salaires. La CGT appelle à une mobilisation générale pour obtenir l'abrogation de la réforme et le retour à un âge de départ à 62 ans, voire 60 ans.

Perspectives :

Le gouvernement reste déterminé à maintenir la réforme, malgré les contestations. Le président Emmanuel Macron a souligné la nécessité de préserver une réforme des retraites efficace pour freiner les dépenses sociales . Toutefois, les discussions avec les partenaires sociaux se poursuivent !!

Qu'attendez-vous de la retraite ?

Une pension pour rester digne, pour choyer vos petits enfants, pour faire autre chose que les courses alimentaires minimales pour survivre. Du temps devant soi et être libre pour ne plus être sous le joug d'une hiérarchie, pour vaquer à vos occupations, pour disposer d'un repos bien mérité !!

Ne pas attendre un cancer ou un AVC pour être à la retraite : vous voulez profiter de la vie seul, avec vos proches, avec vos amis, après la vie professionnelle ?

Alors nous devons nous mobiliser tous ensemble pour revenir à ce droit légitime à la retraite à 60 ans et à taux plein !

Ce n'est qu'ensemble, avec la CGT, que nous atteindrons pour chacune et chacun d'entre-nous ce grand et mérité objectif.



Non à la TVA sociale !